

tenue sous la présidence de Monsieur GRIMAUD, assisté(e)
de Madame BOUISSET et Madame MEREAU, Conseillères
En présence de Madame LUCAS, Rapporteure publique
Madame LATIF, Greffière

10 heures 30

01)	DOSSIER N° 2302191	RAPPORTEURE: Madame Karline BOUISSET
-----	---------------------------	---

Titre de l'affaire Demande d'annulation de l'arrêté en date du 19 décembre 2022 par lequel le maire de la commune de L'UNION a délivré à la SAGEC MIDI-PYRENEES le permis de construire valant permis de démolir n°PC 03156122C0037 pour le projet de construction d'un immeuble comprenant 42 logements et de 4 villas, sur un terrain situé 2 impasse du Pic des trois Seigneurs, ensemble la décision de rejet du recours gracieux, en date du 21 février 2023.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur M	Maître LARROUY-CASTÉRA Xavier
	Madame M	Maître LARROUY-CASTÉRA Xavier
	Monsieur M	Maître LARROUY-CASTÉRA Xavier
	Madame B	Maître LARROUY-CASTÉRA Xavier
	Monsieur M	Maître LARROUY-CASTÉRA Xavier
	Madame M	Maître LARROUY-CASTÉRA Xavier
	Monsieur M	Maître LARROUY-CASTÉRA Xavier
	Monsieur M	Maître LARROUY-CASTÉRA Xavier
	Monsieur M	Maître LARROUY-CASTÉRA Xavier
	COMMUNE DE L'UNION	SCP COURRECH & ASSOCIES
Défendeur	Monsieur M	SCP COURRECH & ASSOCIES
	Monsieur M	
	Monsieur M	

10 heures 30

02) DOSSIER N° 2302874

RAPPORTEURE: Madame Marine MEREAU

Titre de l'affaire Demande d'annulation de l'arrêté du 23 novembre 2022 du maire d'Albi, portant permis de construire n° PC 81004 22 X0143 à M. M pour la construction de garages et de 2 logements sur un terrain situé 142 avenue Dembourg cadastré AX0161, AX0308, ensemble la décision du 23 mars 2023 portant rejet du recours gracieux.

Nom des parties**Demandeur** Monsieur et Madame M

Monsieur M

Représentants des parties

Monsieur et Madame M

Monsieur M

Défendeur COMMUNE D'ALBI

Monsieur M

CABINET D'AVOCATS THALAMAS LACLAU (Cour)

03) DOSSIER N° 2305659

RAPPORTEURE: Madame Marine MEREAU

Titre de l'affaire Demande d'annulation de l'arrêté du 19 juillet 2023 par lequel le maire de la Ville d'ALBI a délivré un permis de construire valant permis de démolir n°PC 8100423X0058 à la SAS APRIM pour son projet de construction d'un immeuble de 29 logements sur un terrain situé 5, rue des Trois Tarn (parcelle cadastrée section HK n°200).

Nom des parties**Demandeur** Madame M

Monsieur M

Représentants des parties

THESIAS AVOCATS (Cour)

THESIAS AVOCATS (Cour)

Défendeur COMMUNE D'ALBI

SAS APRIM

M

10 heures 30

04) DOSSIER N° 2305660

RAPPORTEURE: Madame Marine MEREAU

Titre de l'affaire Demande d'annulation de l'arrêté du 19 juillet 2023 par lequel le maire de la Ville d'ALBI a délivré un permis de construire valant permis de démolir n°PC 8100423X0058 à la SAS APRIM pour son projet de construction d'un immeuble de 29 logements sur un terrain situé 5, rue des Trois Tarn (parcelle cadastrée section HK n°200).

Nom des parties**Demandeur**

Madame M

DéfendeurCOMMUNE D'ALBI
SAS APRIM**Représentants des parties**

THESIAS AVOCATS (Cour)

M

05) DOSSIER N° 2305661

RAPPORTEURE: Madame Marine MEREAU

Titre de l'affaire Demande d'annulation de l'arrêté du 19 juillet 2023 par lequel le maire de la Ville d'ALBI a délivré un permis de construire valant permis de démolir n°PC 8100423X0058 à la SAS APRIM pour son projet de construction d'un immeuble de 29 logements sur un terrain situé 5, rue des Trois Tarn (parcelle cadastrée section HK n°200).

Nom des parties**Demandeur**

Madame M

DéfendeurCOMMUNE D'ALBI
SAS APRIM**Représentants des parties**

THESIAS AVOCATS (Cour)

M

06) DOSSIER N° 2402342

RAPPORTEURE: Madame Marine MEREAU

Titre de l'affaire Demande d'annulation de l'arrêté du 27 octobre 2023 par lequel le maire de la commune de Quint-Fonsegrives a délivré à la SAS CABRIMUR le permis de construire n°PC 03144523 C0007 pour le projet de construction de 124 logements collectifs répartis sur dix bâtiments (parcelles cadastrées AC125-AC126-AC143), sur un terrain situé 45, route de Castres, pour une surface de plancher créée de 8 111m², ensemble la décision implicite de rejet du recours gracieux formé par M. et Mme M le 26 décembre 2023.

Nom des parties**Demandeur**

Monsieur et Madame M

DéfendeurCOMMUNE DE QUINT-FONSEGRIVES
SAS CABRIMUR**Représentants des parties**

URBI & ORBI AVOCATS (Cour)

SCP COURRECH & ASSOCIES

SCP BOUYSSOU ET ASSOCIES

10 heures 30

07) DOSSIER N° 2402420

RAPPORTEURE: Madame Marine MEREAU

Titre de l'affaire Demande d'annulation de l'arrêté du 27 octobre 2023 par lequel le maire de la commune de Quint-Fonsegrives a délivré à la SAS CABRIMUR le permis de construire n°PC 03144523 C0007 pour le projet de construction de 124 logements collectifs répartis sur dix bâtiments (parcelles cadastrées AC125-AC126-AC143), sur un terrain situé 45, route de Castres, pour une surface de plancher créée de 8 111m², ensemble la décision explicite de rejet du recours gracieux en date du 18 mars 2024.

Nom des parties**Demandeur**

Monsieur M

Monsieur M

Monsieur M

Monsieur M

Monsieur M

M

Défendeur

COMMUNE DE QUINT-FONSEGRIVES

SAS CABRIMUR

Représentants des parties

Maître COBOURG-GOZE Emile (Cour)

08)

DOSSIER N° 2406182

RAPPORTEURE: Madame Marine MEREAU

Titre de l'affaire

Requête en annulation de l'arrêté de permis de construire n°PC082200521S002 du 4 mai 2021 par lequel le maire de la commune d'Aucamville accorde à la SCI LES TUILERIES la réhabilitation et l'extension d'un hangar agricole en 3 logements à but locatif sur un terrain sis route de Grisolles. (Renvoi de la Cour administrative d'appel de Toulouse).

Nom des parties**Demandeur**

Madame M

Défendeur

COMMUNE D'AUCAMVILLE

SCI DES TUILERIES

ObservateurDIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
D'OCCITANIE**Représentants des parties**

Maître THIBAUD Nathalie (Cour)

SCP BOUYSSOU ET ASSOCIES